

ARRETE 2026 - T052

La Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 24 août 2026 de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES demeurant à 11 rue Louis Grüner 42230 Roche la Molière, représentée par M. RANCHON Alexis ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **des travaux de terrassement, fouille en tranchée pour pose de réseaux électrique dans le cadre d'une extension BTS pour le C4 du stade, route de la Combe 42660 Saint Genest Malifaux ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Du lundi 31 août 2026 au vendredi 09 octobre 2026 :

➤ **Circulation** :

La circulation de tous véhicules sera interdite dans les deux sens, la rue sera barrée avec une déviation – Sauf Riverain, route de la Combe, les jours ouvrés de 8 heures à 18 heures – avec repli de la signalisation à 18 heures.

➤ **Stationnement** :

Le stationnement de tous véhicules sera également interdit au droit et en face du chantier.

Il revient à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, la responsabilité de prévenir les usagers habitant à proximité et directement impactés par ces travaux.

Nous vous rappelons la présence de réseaux humides.

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

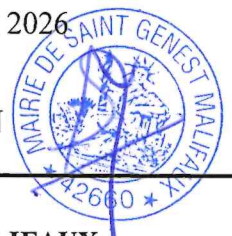
Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 août 2026

La Maire
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr